



Municipalité d'Yvonand
Tél. 024/557 73 00
E-mail : greffe@yvonand.ch

1462 Yvonand, le 12 avril 2021

Au conseil communal

1462 Y v o n a n d

Préavis municipal No 2021/06

Concerne : Réaménagement des surfaces administratives de la Commune d'Yvonand

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

1. Situation actuelle

L'administration communale d'Yvonand est essentiellement concentrée dans notre bâtiment de l'Avenue du Temple 8. Seuls les services d'aide sociale et Voirie sont sis à d'autres adresses (respectivement Avenue du Temple 10 et Chemin de la Petite Amérique 2).

A ce jour, le bâtiment communal abrite les services suivants :

• Greffe Municipal	2 collaborateurs	2.0 ETP (*)
• Contrôle des Habitants	2 collaborateurs	1.1 ETP
• Bureau technique	3 collaborateurs	2.5 ETP
• Bourse communale	2 collaborateurs	1.5 ETP
• ASP – Pol. Admin.	3 collaborateurs	2.15 ETP
• Bâtiments Communaux	1 collaborateur	1.0 ETP
• Formation	2 apprentis	

(*) ETP : *Equivalent Temps Plein*

Ce bâtiment abrite également :

- les archives communales
- des locaux informatiques
- des locaux techniques
- la salle de réunion du bureau technique
- la salle de municipalité (salle de conférence)
- la salle des commissions communales (salle de conférence)

Avec les aménagements actuels, le bâtiment présente les difficultés principales suivantes :

- Postes de travail
 - L'aménagement actuel des bureaux ne prévoit que 13 postes de travail.
 - Plusieurs postes ne respectent pas les normes de l'OLT 3 (Ordonnance sur la Loi du Travail), soit en ce qui concerne la vue vers l'extérieur, soit en ce qui concerne l'éclairage artificiel ou par le confort sonore de l'environnement de travail (par exemple : bureau du service des Bâtiments, bureau de la

Secrétaire Municipale, bureau de l'apprenti au Bureau Technique, les bureaux du Contrôle des Habitants et de la Sécurité Publique)

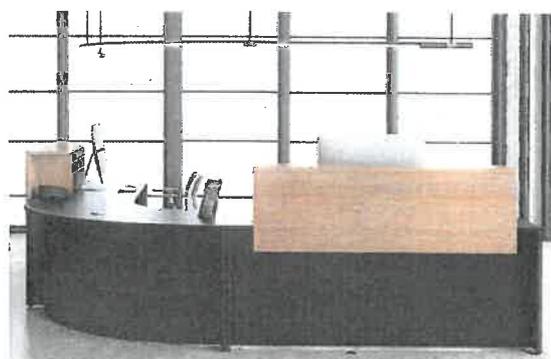
- Accueil de la population
 - Les guichets d'accueil ne sont pas adaptés pour les personnes à mobilité réduite.
 - Aucun espace fermé ne permet de traiter des dossiers de manière confidentielle pour les administrés, au rez-de-chaussée. Il s'agit également des seules surfaces accessibles aux personnes à mobilité réduite.
 - L'espace est défraîchi.

2. Solutions étudiées et travaux proposés

Rez-de-chaussée

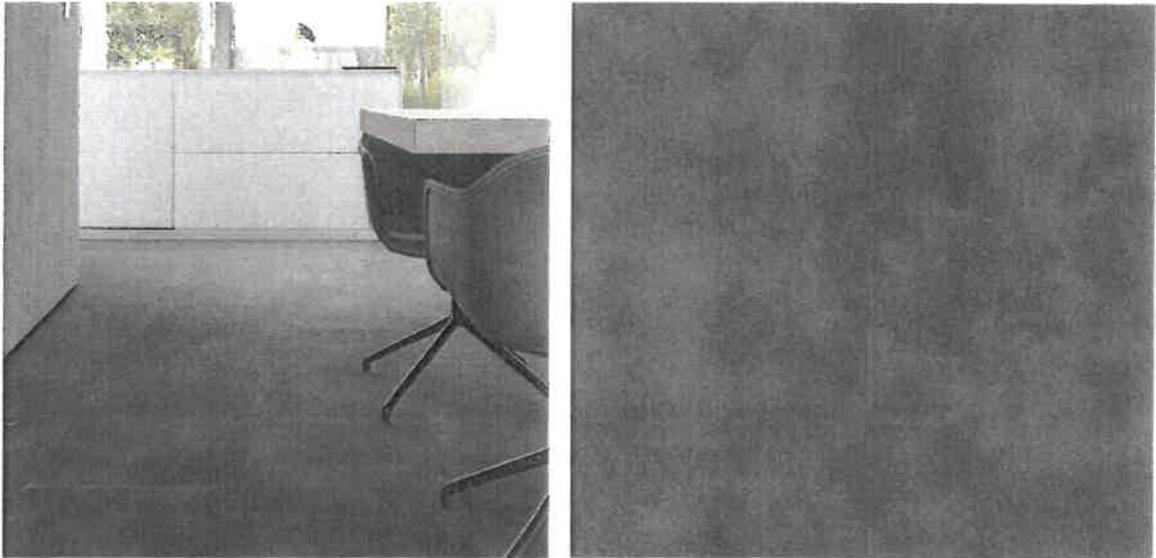
Il est prévu de créer une zone de réception pour les administrés offrant un meilleur accueil. Il est prévu d'aménager cette zone comme suit :

1. Zone d'attente fermée et équipée à terme avec un système de « ticketing ».
2. Guichet de réception avec table à hauteur adaptée pour fauteuil roulant ou personnes âgées.
3. Une salle de conférence pouvant accueillir de manière confidentielle, une ou plusieurs personnes ; réservable pour la gendarmerie lors de leur présence à Yvonand.
4. Une salle de conférence supplémentaire pour une ou plusieurs personnes et pouvant être utilisée pour l'affichage des dossiers d'enquête publique en cours, par exemple.
5. Deux postes fixes côté « Contrôle des Habitants » et un poste de travail intégré à la réception permettant de travailler directement en contact du citoyen (par exemple pour traiter une arrivée, carte d'identité etc.) ; soit trois postes de travail.
6. Deux postes côté actuellement « Greffe » permettant de définir un espace de travail avec guichet, pour la Sécurité Publique.



Exemple de réception avec espace plus bas pouvant également accueillir une personne à mobilité réduite.

Il est proposé que les surfaces de ce niveau disposent d'un sol en dalles de vinyle de type Coretec sombre. Un crépi fin, en blanc cassé, est prévu pour les murs et les plafonds lisses, de même teinte que les surfaces verticales (blanc cassé).



Exemple de dalles vinyles dures de type Coretec Megastone

Le décrochement du plafond en face de la porte d'entrée sera maintenu.
Le sas d'entrée sera également transformé.

Un éclairage adapté aux conditions de travail bureautique est nécessaire pour les différentes surfaces selon leur affectation.



Le système de ticketing pour la surface d'attente sera installé par la suite, informant les usagers de leur tour, ainsi que le guichet ou salle à utiliser. Dans un premier temps, cette indication sera faite par l'intermédiaire du personnel à la réception.

Le but étant de créer une zone d'attente confortable et de redéfinir les espaces afin que les citoyens au guichet soit du Contrôle des Habitants soit de la Sécurité Publique, puissent faire part de leur demande en toute confidentialité et éviter que les autres personnes attendent à quelques mètres derrière eux.



Les deux surfaces de conférence fermées permettront également de s'isoler en cas de besoin et d'accueillir des personnes à mobilité réduite dans les meilleures conditions possibles; y compris à la réception du Contrôle des Habitants.

1^{er} étage

Le premier étage subira également quelques changements. Ainsi :

1. Une zone de pause sera installée à ce niveau, en lieu et place de l'actuelle salle de conférence.
2. Le Bureau Technique disposera de nouvelles surfaces autorisant un développement futur et permettant une meilleure organisation tant au niveau des espaces de travail que des dossiers en cours. Un guichet sera également aménagé. Le pilier public du Bureau Technique est prévu au rez-de-chaussée dans une des deux salles prévues afin de garantir l'accès aux personnes à mobilité réduite.
3. La Bourse Communale changera de place et bénéficiera également d'un guichet.
4. Les WC resteront en l'état.

Il est à noter que bien que disposant de guichets, tant le Bureau Technique que la Bourse pourront recevoir des personnes dans une des deux salles créées au rez-de-chaussée s'il s'agit de personnes à mobilité réduite.

Le même détail de finitions et couleur décrit pour le rez-de-chaussée est également prévu pour ce niveau. La seule exception serait le couloir desservant les différentes zones (cage d'escaliers et couloirs du 1^{er} étage qui resteraient en l'état (carrelage)).

2^{ème} étage

Le dernier niveau subi également quelques transformations, ainsi il est prévu :

1. L'aménagement du poste de travail de la Secrétaire Municipale et le bureau de Greffe dans l'actuelle salle de municipalité. Une zone supplémentaire utilisée aujourd'hui comme bureau temporaire (bureau actuel du Chef du service des Bâtiments), sera affectée aux archives vivantes du Greffe.
2. L'affectation de l'actuelle salle des commissions en salle de municipalité n'engendrera par modifications majeures.
3. L'actuelle salle des commissions sera déplacée dans la salle PAY du bâtiment communal situé au chemin de la Petite Amérique 2. La salle est récente et plus spacieuse. Le parcage des véhicules y est également plus simple, notamment en raison des nouvelles mesures de stationnement au centre du village, qui entreront en vigueur mi-avril.

La future surface dédiée au Greffe est déjà équipée des sols et couleurs de murs définitifs (actuelle salle de municipalité). Seules quelques retouches seront à prévoir par l'aménagement d'une paroi vitrée (bureau de la Secrétaire Municipale). Le démontage d'une paroi de l'autre côté de la pièce et un rehaussement du plancher sont prévus (actuellement, une marche en contrebas pour accéder au local de rangement). Dans la future surface dédiée aux séances de la municipalité, le remplacement de la moquette est prévu.

Mobilier et petits aménagements

Ces différents aménagements occasionneront une adaptation de la distribution d'électricité (prises électriques, commandes d'éclairage), ainsi que les prises informatiques. Le câblage informatique plus ancien (en dessous de catégorie 6) sera remplacé et de nouvelles antennes WI-FI seront installées.



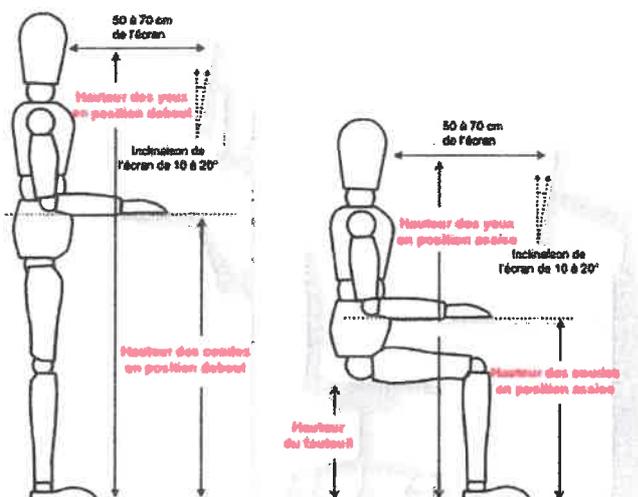
L'éclairage adapté aux nouvelles affectations sera prévu garantissant au moins 500 lux sur les places de travail et 300lx sur les autres zones.

Exemple d'éclairage



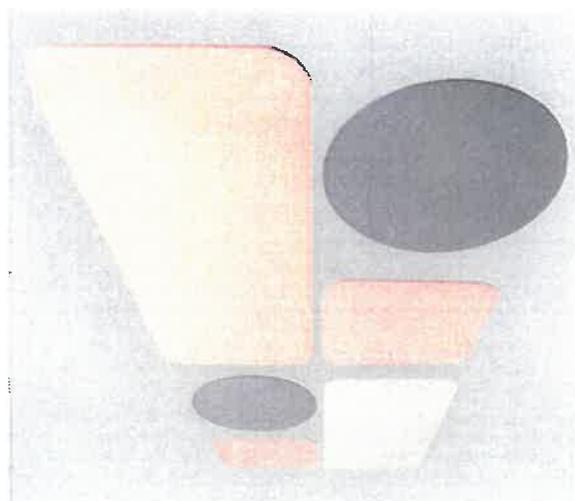
Du mobilier adapté aux besoins et normes actuelles, notamment en matière d'ergonomie, est prévu (bureaux réglables en hauteur, tant pour les petits bureaux ou pour les grands bureaux (ou bureaux d'angle), une partie fixe et une partie réglable en hauteur).

Les systèmes de rangements (armoires, mobilier divers) seront également changés et remis au goût du jour. Le mobilier actuel est très usé et de nombreuses armoires ne peuvent pas être fermées afin de garantir la confidentialité requise des dossiers.



Afin de réduire la résonance du bruit dans les open-space, notamment au rez-de-chaussée, des panneaux acoustiques pourraient également être installés, si-besoin, au plafond ou sur les murs.

Exemple de panneaux acoustiques



Aspects financiers

Bâtiment de Temple 8	HT	TVA	TTC
Réaménagements			
Remplacement revêtements de sols	26 000,00	2 002,00	28 002,00
Plâtrerie et peinture + retouches	30 000,00	2 310,00	32 310,00
Commande d'éclairage, alimentation électrique + IT	15 000,00	1 155,00	16 155,00
Sanitaire (local de pause yc carrelage dans WC)	6 000,00	462,00	6 462,00
Cuisinette	4 000,00	308,00	4 308,00
Menuiserie	9 000,00	693,00	6 693,00
Total	90 000,00	6 930,00	96 930,00

Bâtiment de Temple 8	HT	TVA	TTC
Mobilier			
Bureaux « Assis-Debout » yc. extensions	18 900,30	1 455,30	20 355,60
Armoires confidentielles	13 300,00	1 024,10	14 324,10
Luminaires professionnels	13 300,00	1 024,10	14 324,10
Total	49 500,00	3 811,50	53 311,50

3. Planning des travaux

Les travaux sur les surfaces du bâtiment de l'Avenue du Temple 8 se dérouleront pendant le mois de juillet (préparatifs avec aménagement d'un bureau d'accueil à la population temporaire), puis pendant les mois de juillet et août 2021. Ces travaux seront réalisés rapidement en raison de l'urgence de la situation et du manque effectif des postes de travail.

De plus, la période estivale pour la réalisation de ces travaux est idéale en raison des vacances d'une partie du personnel communal, qui permettraient de permuter certains bureaux durant ces travaux. De plus, certains services pourront également effectuer du télétravail afin de permettre une intervention rapide et efficace de certains maîtres d'œuvres, sans subir les désagréments occasionnés par ces réaménagements.

Conclusion

En conclusion de ce qui précède, la municipalité prie le conseil communal, après avoir entendu le rapport de la commission ad'hoc et de la commission des finances de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND

Vu le préavis de la municipalité

Décide

1. d'autoriser la municipalité à entreprendre le réaménagement des surfaces administratives de la Commune d'Yvonand ;
2. d'accorder le crédit nécessaire de Fr. 150'241.50 (TTC) ;
3. de financer ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du marché ;
4. d'imputer le coût des travaux au bilan dans les comptes suivants :
 - a) Fr. 96'930.00, compte n° 9143.11 - Bâtiment administratif (à amortir)
 - b) Fr. 53'311.50, compte n° 9146.01 - Mobilier (à amortir)
5. d'amortir ces investissements comme suit :
 - a) Fr. 96'930.00 par le compte n° 340.3312 (amortissement obligatoire) et de prélever le montant correspondant du compte n° 9281.11 (fonds de rénovation des bâtiments communaux)
 - b) Fr. 53'311.50 par le compte n° 110.3313 (amortissement obligatoire), sur une période de 3 ans, la première fois au budget 2022

Nous vous présentons, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Philippe Moser

La Secrétaire :

Caroline Sutterlet



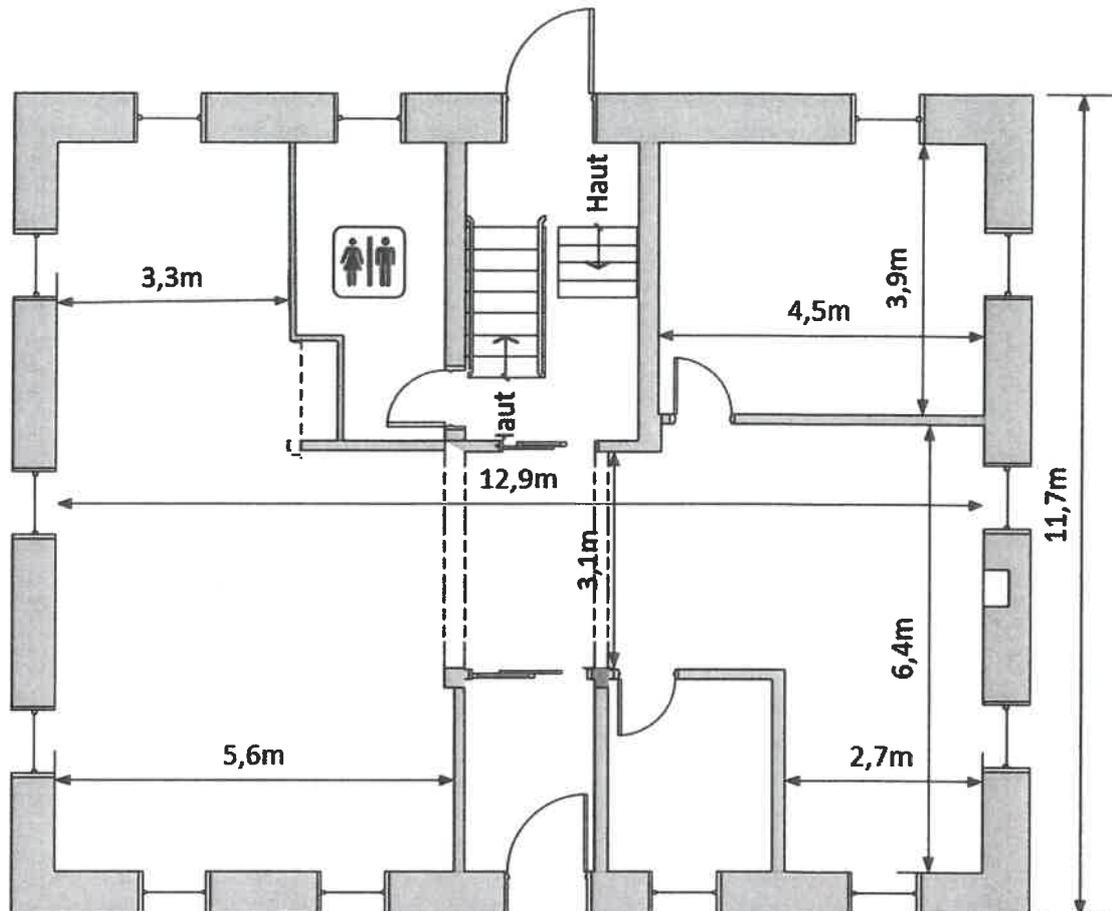
Annexes : plans de réaménagement des espaces de travail

Municipale déléguée : Mme Emmanuelle Bigot

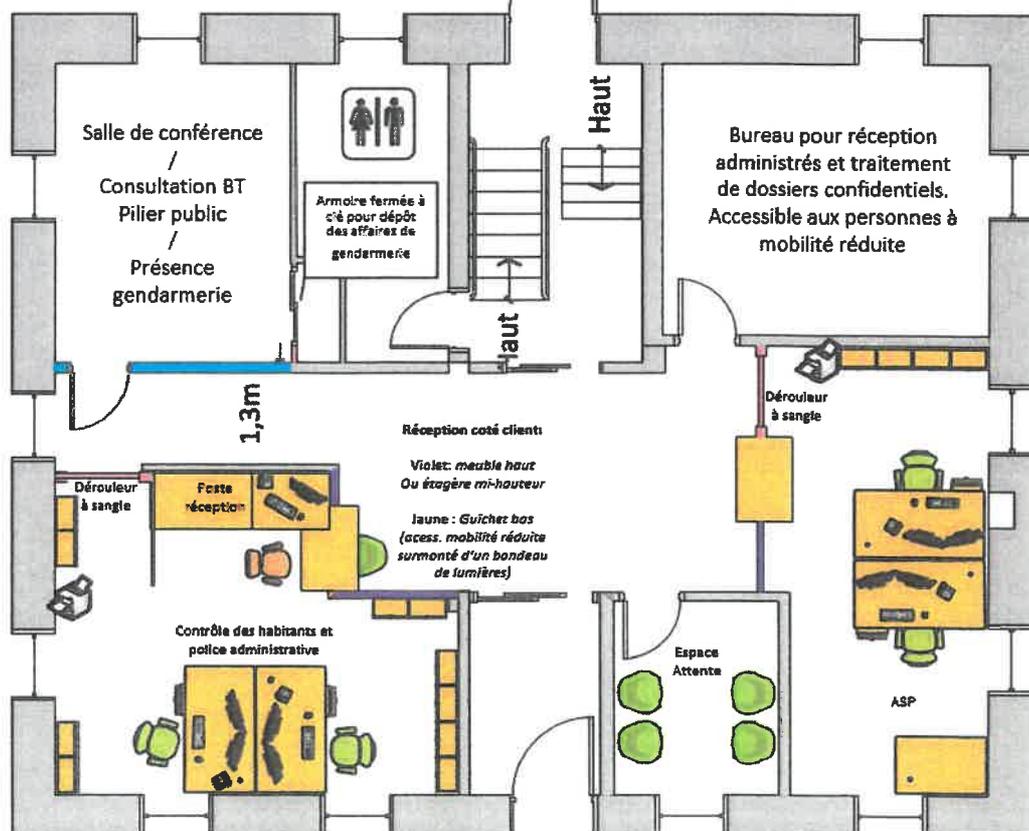


Annexe 1 : Avenue du Temple 8 RDC

Aménagement
actuel

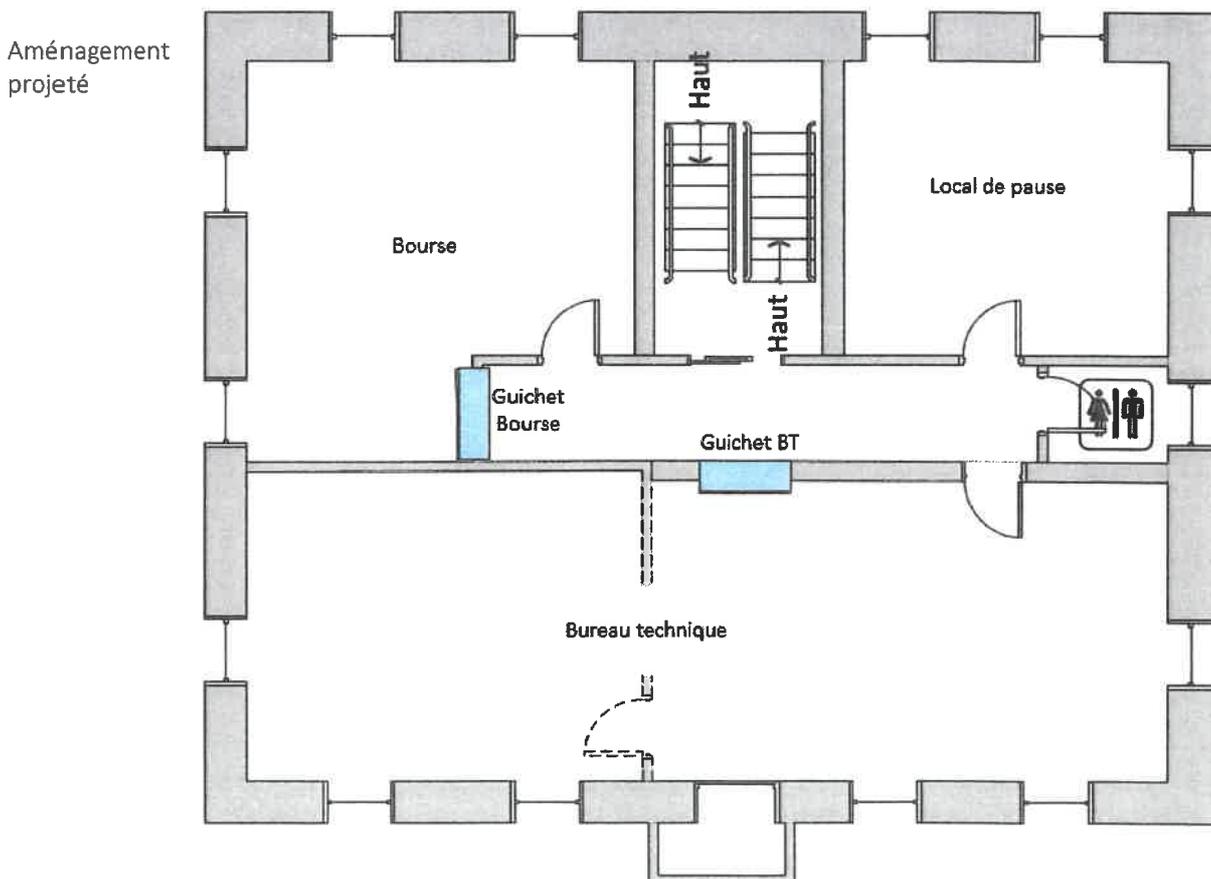
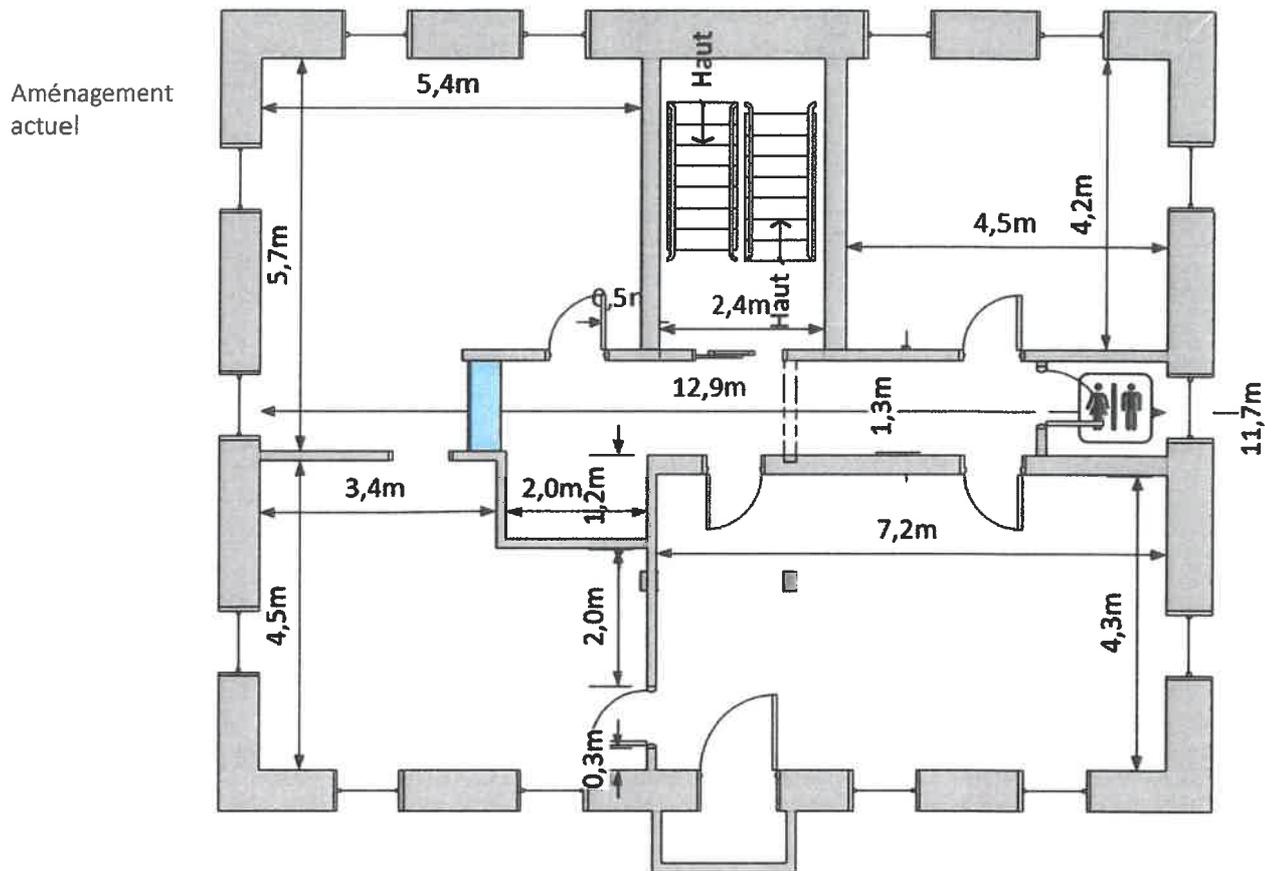


Aménagement
projeté





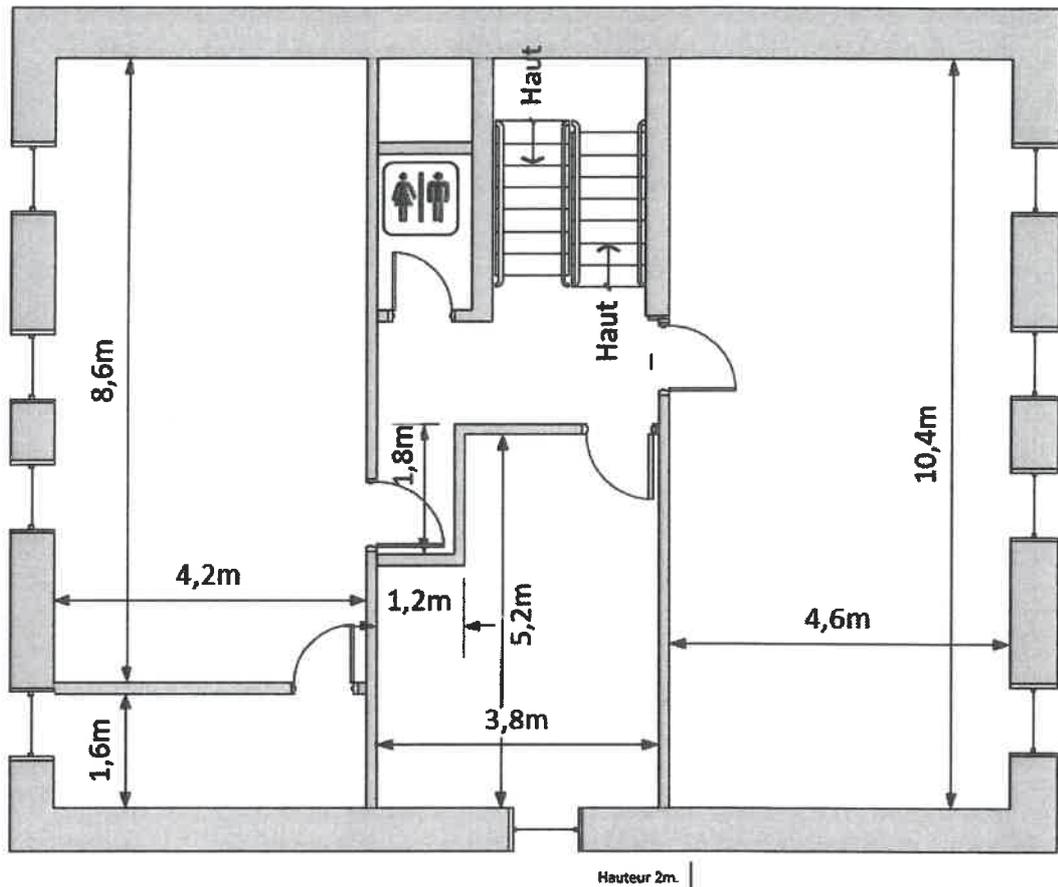
Annexe 2 : Avenue du Temple 8, 1^{er} étage





Annexe 3 : Avenue du Temple 8, 2^e étage

Aménagement
actuel



Aménagement
projeté

